Département du Nord
Arrondissement de Lille
Ville de Villeneuve d'Ascq

Villeneuve d'Ascq
Une ville en mouvement

Extrait du registre des délibérations de la Ville de Villeneuve d'Ascq

Conseil municipal du mardi 24 juin 2025

N° VA_DEL2025_60

Objet : Tarifs de la sortie automnale organisée par la Maison de quartier Jacques-Brel

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Chantal FLINOIS, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Jean PERLEIN, Nathalie PICQUOT, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Christian CARNOIS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT étant excusé.

La Ville de Villeneuve d'Ascq, par le biais de la Maison de quartier Jacques-Brel, met en place chaque année des sorties culturelles et de loisirs dans le cadre de la politique d'accompagnement social des familles.

Dans ce cadre, un déplacement collectif est proposé le 25 octobre 2025 à Bellewaerde Park à Ypres (Belgique), pour une sortie automnale alliant découverte, détente et convivialité.

Les familles éligibles à cette sortie sont principalement les habitants des quartiers classés en géographie de la Politique de la Ville du Pont-de-Bois et Hôtel de Ville.

Cette sortie est organisée dans l'optique de :

- Pallier l'absence de départ en vacances pour les familles en situation économique précaire ;
- Participer à la lutte contre l'isolement social, notamment des familles monoparentales ou des personnes âgées ;
- Renforcer les liens sociaux et intergénérationnels à travers une activité collective accessible ;
- Agir dans le cadre du renforcement des liens parents-enfants via une expérience de loisir partagée ;

- Encourager l’ouverture culturelle par la découverte d’un parc à dimension européenne mêlant nature, culture et divertissement.

Le public est principalement mobilisé via les outils de communication standards (affiches, flyers, etc.), ainsi que par les relais d’accompagnement social de la Maison de quartier Jacques-Brel (CCAS, Maison Nord solidarité (MNS), éducateurs, structures sociales et éducatives).

Les inscriptions se feront à la Maison de quartier Jacques-Brel et la participation financière des familles sera calculée sur le principe du quotient familial de la Caf du Nord dont les montants sont repris en annexe de cette délibération. Elle couvre le déplacement aller et retour en transport en commun, la préparation, l’entrée et l'encadrement.

Cette sortie se déroulera le samedi 25 octobre 2025 pour 65 personnes.

Après avis de la Commission n°3 Solidarité, sécurité, vie quotidienne, vie associative, état civil, cimetières, participation citoyenne, action sociale du mardi 10 juin 2025, Il est proposé aux membres du conseil de fixer comme suit la participation des familles pour la sortie à Bellewaerde en Belgique.

Imputation comptable : 7066 428 4271
Politique publique (domaine-action-activité) : 08.6.3 Equipe de quartier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Le secrétaire,
Violette SALANON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 27 juin 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20250624-211937-DE-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 27 juin 2025

Participation financière des familles à la sortie familiale
A Bellewaerde en Belgique
Le 25 octobre 2025

□le coût par personne pour cette sortie est estimé à 59.60 € (transport, entrée parc de loisirs, préparation, encadrement de la sortie).

□le nombre de places prévu est de 65 personnes.

□ la participation pour les enfants (jusqu'à l'âge de 12 ans) est calculée sur la base de 50% de la participation adulte.

□ Le quotient familial de référence pour le calcul de la sortie culturelle à Bemllewaerde est celui du quotient familial délivré par la Caisse d'Allocation Familiale du Nord.

□ La participation est fixée sur le principe d'un taux d'effort progressif basé sur le coût global de la sortie à savoir :

A = adulte
E = enfant

Tranche 1 0 à 369 €		Tranche 2 à 418 €		Tranche 3 à 499 €		Tranche 4 à 550 €		Tranche 5 à 611 €		Tranche 6 à 713 €		Tranche 7 à 780 €	
A	E	A	E	A	E	A	E	A	E	A	E	A	E
2,83 €	1,42 €	2,97 €	1,49 €	3,79 €	1,90 €	5,57 €	2,79 €	7,09 €	3,55 €	10,61 €	5,31 €	13,06 €	6,53 €